

- CHAP. 3.—DÉSERTEURS, pour leur appréhension.—T. Devait demeurer en force durant la guerre d'alors, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Expiré.
- CHAP. 4.—INSENSÉS ET ENFANS TROUVÉS, appropriation pour leur soutien.—T. Devait demeurer en force au 1er Janvier, 1807, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. 5.—ÉTATS-UNIS, Commerce avec ces États.—Il continuait 36 G. 3. c. 7, au 1er Janvier, 1805, et jusqu'à la fin, &c.—Objet accompli.
- CHAP. 6.—QUARANTAINE.—Il continuait 40 G. 3. c. 5, au 1er Janvier, 1808, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. VII.—TÉMOINS, DEVANT LES GRANDS JURÉS, MANIÈRE DE LES ASSERMENTER.—P. En force.
- CHAP. 8.—CHANVRE, appropriation pour encourager la culture.—Objet accompli.
- Chap. 9.—*Bœuf et Lard, pour en régler l'Inspection?*—P. Amendé par 3 G. 4. c. 8, lequel a été abrogé et cet Acte a été de nouveau amendé par 4 G. 4. c. 22, lequel a continué en force jusqu'au 1er Mai, 1828, auquel jour il a expiré. Cet Acte (44 G. 3. c. 9) de même que tous autres qui avaient rapport au même objet ont été suspendus par 2 V. (3) c. 15, laquelle serait demeurée en force jusqu'au 1er Novembre, 1842, mais a été abrogée par 4 & 5 V. c. 88, lequel abroge aussi (suspend?) cet Acte—mais qui cependant est temporaire.
- CHAP. 10.—HAUT-CANADA, Accord avec cette Province.—T. Devait demeurer en force au 1er Mars, 1805, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Expiré.
- CHAP. XI.—MARIAGES, pour confirmer divers Mariages ci-devant solemnisés.—P. En force ; mais son effet est entièrement rétroactif.
- CHAP. 12.—LÉGISLATURE, appropriation pour en défrayer les dépenses.—Objet accompli.
- CHAP. 13.—SALLES D'AUDIENCE, &c. appropriation pour cet objet.—Objet accompli.

---

45 GEO. III.—1ère Sess. 4e Parlt.—(Sir R. S. Milnes.)

- CHAP. 1.—TRAHISON, SÉDITION, &c.—25e Mars, 1805.—Il continuait 43 G. 3. c. 1, (2e Sess.) au 1er Janvier, 1806, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. 2.—HAUT-CANADA, Accord avec cette Province.—T. Devait demeurer en force jusqu'au 1er Mars, 1809.—Continué au 25e Mars, 1811, par 48 G. 3. c. 5,—au 1er Mai, 1814, par 51 G. 3. c. 8, et jusqu'au 1er Mai, 1816, par 54 G. 3. c. 6.—Expiré.
- CHAP. 3.—ÉTATS-UNIS, Commerce avec ces États.—Il continuait 36 G. 3. c. 7, au 1er Janvier, 1806, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. 4.—ÉTRANGERS.—Il continuait 43 G. 3. (2me Sess.) c. 2, au 1er Janvier, 1806, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. 5.—PRET DE BLE DE SEMENCE AUX PAUVRES.—Il ne contient pas de clause qui limite sa durée, mais il ne pouvait avoir rapport à aucun contrat qui serait passé après le 1er Juillet, 1805—et son objet est maintenant accompli.